



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

abstentionnisme

Question écrite n° 27939

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur l'importance que représente pour les jeunes le droit de vote. Le droit de vote est un acte de civisme qui est censé impliquer les citoyens dans la vie politique locale et nationale. Or un grand nombre de jeunes en âge de voter s'abstiennent fréquemment. Elle lui demande donc quelles actions il pourrait engager, pour sensibiliser les jeunes sur l'importance du vote, non seulement en période électorale mais tout au long de l'année, et dans le même esprit, de quelles manières il pourrait faciliter leur inscription sur les listes électorales.

Texte de la réponse

A l'examen des études de sociologie électorale, il apparaît que la participation des jeunes est régulièrement plus faible que celle des autres tranches d'âge même si la différence de comportement se resserre lors des élections présidentielles et législatives, lesquelles suscitent une mobilisation plus intense que les autres scrutins. On sait également que les jeunes ont parfois manifesté une certaine désaffection à l'égard de la procédure d'inscription sur les listes électorales, jugée trop contraignante ou peu utile. C'est pourquoi, depuis la promulgation de la loi du 10 novembre 1997, les jeunes français et françaises atteignant leur majorité sont inscrits d'office sur la liste électorale de la commune de leur domicile par la commission administrative de révision des listes électorales. Par ailleurs, les pouvoirs publics mènent chaque année, lors du dernier trimestre, une active politique de communication à destination de l'ensemble des citoyens pour l'inscription sur les listes électorales. Des campagnes d'information sont également systématiquement organisées préalablement à chaque scrutin. Cette politique de communication nationale est complétée par une communication de proximité à l'initiative des collectivités territoriales avec l'aide du CIDEM.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27939

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 2003, page 8584

Réponse publiée le : 30 mars 2004, page 2651